

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 15, rue de l'Église à La Bostonnais, le lundi 4 mai 2026 à 19 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Michel Sylvain. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Daniel Campeau
Gaétan Gagné
Clermont Ricard

Mesdames les conseillères : Rollande Savoie
Sylvie Brodeur

Le conseiller François Bisailon absence motivée.

Les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance madame Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire.

-
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADMINISTRATION
 - 3.1 Adoption de l'offre de service Permaroute
 4. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte, il est 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Sylvain, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour.
En conséquence, il est proposé par la conseillère Rollande Savoie appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

2026-05-01

5.1 Adoption de l'offre de service Permaroute

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien de son réseau routier local;

Considérant que plusieurs nids-de-poule ont été identifiés sur divers endroits sur le rang Sud-Est;

Considérant qu'à la demande de la municipalité, l'entreprise Permaroute a déposé deux offres de services pour des travaux de colmatage de nids-de-poule;

Considérant que l'équipement normalement utilisé au colmatage de nids-de-poule n'est plus disponible de façon temporaire;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller Gaétan Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre du service de Permaroute en date du 28 avril 2026 incluant le transport, main d'œuvre et 8 tonnes d'asphalte Perma4 chaude pour un montant de 4 368.00\$ taxes en sus;

D'accepter un manoeuvre spécialisé pour une période de 8 heures au taux de 85.00\$ par heure;

Adoptée

4. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

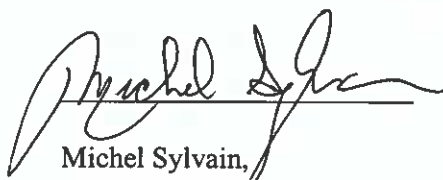
5. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par la conseillère Rollande Savoie que la séance extraordinaire soit levée à 19h06.

Adoptée


Michel Sylvain,
Maire


Natalie Jalbert, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Michel Sylvain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.